

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtizia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Pierrette POUSSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril.PANIEL

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Eric CAUVIN

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 3 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 16/12/2021
- 2) Rénovation du cinéma - lancement de la consultation des architectes
- 3) Les Jardins de la Gare - travaux supplémentaires
- 4) Réforme du dispositif de location des VAE (St-Lô Agglo)
- 5) Programme de restauration des cours d'eau et des mares (St-Lô Agglo)
- 6) Validation du plan d'aménagement du parking de l'ancienne distillerie
- 7) Budget principal 2022 - autorisation d'ouverture de crédits d'investissement
- 8) Décisions du Maire par délégation
- 9) Communications de la municipalité
- 10) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Eric CAUVIN est choisi comme secrétaire de séance.

Pour ce 1^{er} conseil de l'année, M. le Maire souhaite à tous les conseillers et toutes les conseillères une bonne année 2022 et une très bonne santé.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2021

Mme Catherine COQUELIN demande, au nom de Mme Nathalie LECUIR dont elle a le pouvoir, une modification du PV concernant l'intervention de Nathalie lors des questions diverses sur l'accueil des migrants. Nathalie a dit qu'il y avait une autre façon, un autre discours que ce qu'on entend en ce moment des extrêmes de chaque côté droite et gauche.

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité en prenant en compte la demande de modification.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Rénovation du cinéma - lancement de la consultation des architectes

Rapporteur : M. le Maire

Sa construction remontant à l'après-guerre, la salle de cinéma présente un certain nombre de désordres techniques perturbant son fonctionnement normal (inconfort thermique, manque de fonctionnalité des locaux techniques et loges, vétusté des sièges, non-accessibilité PMR, non-conformités sécurité incendie) et ne répond plus aux attentes d'aujourd'hui.

La commune a donc décidé de procéder à sa rénovation complète.

Le programme de l'opération, dont la définition a été confiée à un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de la commune, poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer l'attractivité de la salle
- Améliorer le confort des spectateurs et des utilisateurs
- Mettre en conformité la salle au regard de l'accessibilité handicapé
- Mettre en conformité la salle au regard de la réglementation incendie
- Améliorer l'équipement scénique et technique

L'enveloppe financière des travaux a été fixée à 1 100 000 € HT.

Le maître d'œuvre de l'opération sera choisi sur la base d'une procédure adaptée comportant deux phases :

- **1^{ère} phase** : appel à candidatures et sélection de 3 candidats sur la base d'un dossier de références
- **2^{ème} phase** : choix du lauréat parmi les 3 candidats sélectionnés qui auront remis chacun une offre de prix et un mémoire technique

L'exposé de ce point appelle les questions suivantes :

- Mme Esther BEUVE demande si le projet, compte tenu du montant important, ne concerne que la salle de cinéma. M. le Maire répond que l'opération inclura

également la restructuration de la cuisine de la salle des fêtes ainsi que le hall du cinéma au rez-de-chaussée.

- M. Éric CAUVIN demande si une indemnisation sera prévue pour les 3 architectes sélectionnés. Il est répondu non. Dans le cadre de la consultation, il ne leur est pas demandé de produire un croquis qui aurait pu justifier le versement d'une indemnité, mais simplement un mémoire explicatif démontrant leur intérêt pour le projet.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le programme de l'opération relatif à la rénovation de la salle de cinéma ;
- Fixer l'enveloppe financière des travaux à 1 100 000 € HT ;
- Lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée et déterminer la composition du jury chargé de choisir le lauréat comme suit : Alain EUDES, Nathalie LECLER, Éric CAUVIN, Alain LENESLEY, Jean-Christophe LEGENTIL (DGS), Vincent BON (DST), un architecte du CAUE ;
- Habilitier le Maire à signer tous documents afférents à la procédure de consultation et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Les Jardins de la Gare - travaux supplémentaires

Rapporteur : Alain EUDES

La commission *Urbanisme, Travaux et Environnement* s'est réunie le 06/01 dernier et a donné un avis favorable à la réalisation de travaux supplémentaires sur le site des Jardins de la Gare :

- **Création de 4 places de camping-car**
 - Desservies en eau potable, électricité, eaux usées
 - Borne ad hoc avec paiement électronique par carte bancaire
- **Jeux supplémentaires (7 à 12 ans) :**
 - Emplacement : au fond de l'aire de pique-nique à côté de l'enclos des chèvres. Le barbecue sera déplacé et recentré sur l'aire de pique-nique ainsi que 4 tables qui seront réutilisées ailleurs, peut-être sur le parking de l'ancienne distillerie.
 - Nature des équipements : toboggans et balançoires en bois, avec revêtement en dalles alvéolaires enherbées (ne nécessitant aucun entretien).
 - Coût : 40 000 € TTC environ. Le prix est certes élevé, mais des cofinancements publics peuvent être obtenus (DETR ou contrat Agglo-communes plafonné à 40 % dans la limite de 200 000 € de subvention).
- **Déplacement des panneaux d'entrée de ville sur la RD53** : situés actuellement juste avant le pont routier, il est envisagé de les avancer au niveau de la 1^{ère} maison en venant de St-Romphaire. L'idée est de limiter la vitesse à 50 km/h. A l'approche du

futur plateau surélevé prévu au droit des Jardins de la Gare afin de sécuriser le passage de la voie douce, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Vu les avis favorables de la commission *Urbanisme, Travaux, Environnement* du 06/01/2022 et de la Municipalité du 18/01/2022,

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver les travaux supplémentaires prévus dans la 2^{ème} partie du site des Jardins de la Gare, et le déplacement des panneaux d'entrée de ville à hauteur de la 1^{ère} maison en venant de St-Romphaire sur la RD 53 ;**
- **Autoriser le Maire à signer tous les devis et documents relatifs à cette affaire.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Réforme du dispositif de location des VAE (St-Lô Agglo)

Rapporteur : M. le Maire

Depuis 2012, Saint-Lô Agglo propose un service de location de vélos à assistance électrique (VAE). Plusieurs points de location existent, mais inégalement répartis sur le territoire communautaire, et de surcroît gérés différemment selon les sites.

Saint-Lô Agglo souhaite simplifier et moderniser le service :

- Réservation des vélos à l'aide d'un formulaire en ligne
- Paiement en ligne
- Centralisation des vélos en un seul et même lieu situé à la gare de St-Lô
- Récupération du vélo par l'utilisateur sur l'un des 10 points de retrait : Tessy-Bocage, Torigny-les-Villes, Canisy, Marigny-le-Lozon, Saint-Lô, Saint-Clair-sur-l'Elle et Saint-Jean de Daye.

A l'occasion de l'évolution du service, Saint-Lô Agglo envisage d'augmenter significativement le nombre de vélos à louer, en passant de 60 à 250 unités. Le tarif augmenterait également. Il passerait de 357 € à 600 € environ par an. L'idée est de faire découvrir et promouvoir la pratique du vélo, mais de ne pas faire concurrence aux loueurs privés.

A côté de ce service qui s'adresse davantage aux habitants pour des locations de longue durée (> 1 mois), Saint-Lô Agglo propose des VAE pour un usage touristique de courte durée (demi-journée, journée ou week-end). Actuellement, seul l'office de tourisme de St-Lô propose cette solution. Dans le cadre de la réforme de la location des VAE, Saint-Lô Agglo envisage de créer un point de retrait supplémentaire. Le choix se porterait sur le nouveau **site des Jardins de la Gare**. Il est évoqué également d'en mettre un sur le site touristique de la base de canoë-kayak. La création de ces points de retrait serait bien évidemment en accord avec l'association du Véloraïl qui en assurera la gestion.

L'exposé de ce point appelle les questions suivantes :

- M. Alain LENESLEY demande dans quel délai le nouveau service sera mis en place et si un local dédié sera prévu pour accueillir les VAE. M. le Maire répond que le service sera lancé pour la saison qui vient (printemps 2022). Quant au local, ce point sera à étudier.
- Mme Catherine COQUELIN s'interroge sur l'intérêt de mettre à disposition des VAE. Y a-t-il vraiment une demande ? M. Alain LENESLEY répond que le vélorail est déjà sollicité pour ce type de prestations qu'elle ne peut satisfaire aujourd'hui. D'après lui, ce nouveau service aura du succès et apportera une vraie plus-value au site des Jardins de la Gare. M. le Maire ajoute que 10 VAE seront mis à disposition, et ce gratuitement par l'Agglo.
- Mme Martine LEPAGE souhaite connaître les tarifs de location. Il est répondu 7,5 € la journée / 10 € le week-end.

Le Conseil municipal décide de :

- **Prendre acte de la réforme initiée par Saint-Lô Agglo concernant le service de location des vélos à assistance électrique (VAE) ;**
- **Emettre un avis favorable à la création d'un point de retrait des vélos sur le site des Jardins de la Gare et, si besoin, à la base de canoë-kayak, en partenariat avec l'association du vélorail.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Programme de restauration des cours d'eau et des mares (St-Lô Agglo)

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) pour la période 2021-2024, Saint-Lô Agglo, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, met en place deux programmes d'actions environnementales :

- **Restauration des cours d'eau** sur les bassins versants de l'Hain, La Jacre, Le Précorbin et le Beaucoudray, afin d'améliorer la continuité du lit mineur, la qualité des eaux et la connexion avec les zones humides :
 - Les travaux seront entrepris en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles : débroussaillage, élagage/abattage d'arbres, pose de clôtures, mise en place de points d'eau et aménagement de passages pour le bétail.
- **Restauration des mares** sur ces mêmes bassins versants, avec pour objectif d'en restaurer 10 par an :
 - Les travaux seront également entrepris en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles : débroussaillage, élagage/abattage d'arbres, curage, reprofilage des berges, régalinge des vases, dépollution, pose de clôtures.

Aucune contribution ne sera demandée aux propriétaires ou exploitants agricoles, ni aux communes. L'ensemble des travaux seront financés à 100 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, par la Région et Saint-Lô Agglo qui prend en charge, en outre, le suivi administratif.

La commune de Condé-sur-Vire est concernée par le bassin versant Le Précorbin.

L'exposé de ce point appelle le commentaire suivant :

- Mme Martine SAVARY est sceptique sur la pose de clôtures autour des ruisseaux qui, pour l'avoir constaté ailleurs, notamment sur le secteur de Cérences, se dégradent au fil du temps faute d'entretien, recouvertes de ronces, et finissent par tomber dans l'eau.

Le Conseil municipal décide de :

- **S'inscrire aux programmes de restauration des cours d'eau et des mares, portés par Saint-Lô Agglo, sur les bassins versants de l'Hain, La Jacre, Le Précorbin et le Beaucoudray ;**
- **Participer au recensement des mares sur la commune ;**
- **Autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Validation du plan d'aménagement du parking de l'ancienne distillerie

Rapporteur : Alain EUDES

Acté dans le PPI 2021-2026, le projet de parking sur le site de l'ancienne distillerie permettra de répondre à la demande des usagers du chemin de halage et aux besoins de stationnement lors des manifestations ponctuelles telles que *Tous en short*.

Le plan d'aménagement proposé a fait l'objet d'une large concertation, d'abord en commission *Travaux* puis en Municipalité.

Le site sera scindé en deux espaces avec des revêtements différents :

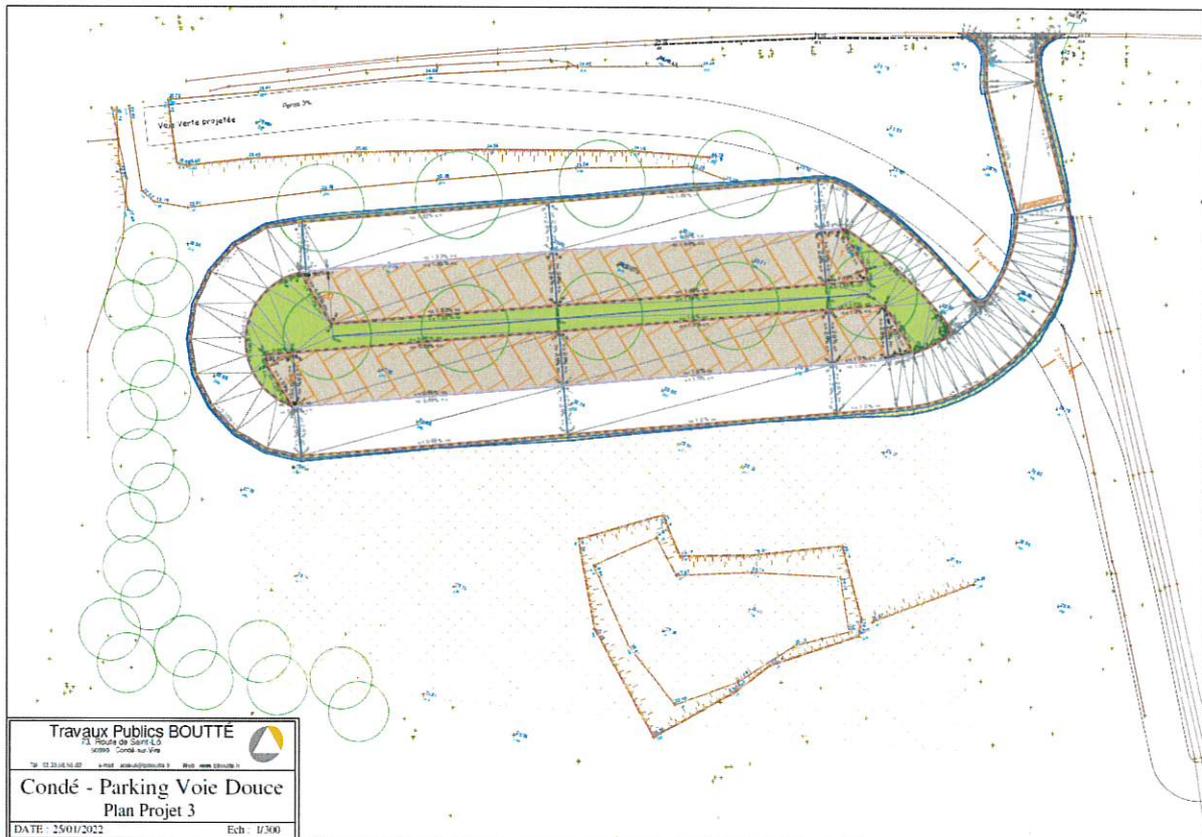
- 1) un **parking de 43 places**, en épi, implantés de part et d'autre d'une haie bocagère. Le revêtement sera traité en GNT 10 cm sur un empierrement de 30 cm. Il s'agit d'assurer la viabilité du parking par tout temps.
- 2) une **zone de stationnement d'appoint** (pour Tous en Short en particulier) revêtu d'un simple GNT 10 cm, qui bénéficiera d'un couvert végétal à moyen terme. Considérant que cette manifestation se déroule l'été, le risque d'un sol humide, propice aux ornières, est très peu probable.

Sur le plan de la sécurité et compte tenu que le parking cohabitera avec le passage de la voie douce menant à la passerelle, le projet intègre des équipements de sécurité :

- Réalisation de deux **dos d'ânes** en enrobé à l'entrée véhicule. L'idée étant de « casser » la vitesse pour les automobilistes entrant sur site.
- Pose de **barrières en quinconce** sur la voie douce, pour forcer les usagers à vélo à réduire fortement leur vitesse au moment du franchissement du parking, surtout pour ceux qui viendront, sans doute à vive allure, de la rampe d'accès à la passerelle.

Coût des travaux : 67 293 € TTC (- 12 600 € marché de la voie douce) soit 54 693 € TTC

Par comparaison, le PPI 2021-2026 avait prévu 90 000 € TTC.



L'exposé de de point appelle les questions suivantes :

- Mme Esther BEUVE demande si le parking sera prêt pour *Tous en short* en août. M. Alain EUDES répond oui. Les travaux seront faits dans la foulée de la voie douce dont le chantier est en cours.
- Mme Franck LEGIGAN demande si les camping-cars seront autorisés sur le site. M. Alain EUDES répond non. Une barrière haute sera sans doute rajoutée pour empêcher leur entrée sur site. De toute manière, aucune borne sanitaire n'est prévue sur place. L'accueil des camping-cars a été privilégié sur le site des Jardins de la Gare équipé en conséquence.

Vu les avis favorables de la commission *Urbanisme, Travaux, Environnement* du 29/11/2021 et de la Municipalité du 30/11/2021,

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le programme des travaux d'aménagement d'un parking sur le site de l'ancienne distillerie ;
- Autoriser le Maire à signer tous devis relatifs à cette affaire.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Budget principal 2022 - autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

L'article L. 1612-1 du CGCT permet le conseil municipal à donner autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette (qui sont générés automatiquement l'année suivante comme pour les dépenses de la section de fonctionnement).

La délibération prise à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires.

Cette souplesse permet aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en attendant l'adoption du budget, et ce jusqu'à la date limite du 31/03 de l'année considérée.

Le Conseil municipal décide de :

- Autoriser, avant le vote du budget 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

		Budget 2021	Ouverture de crédits 2022
21	Immobilisations corporelles	521 697	12 000
2111	Terrains nus	151 800	
2132	Immeubles de rapport	198 000	
2135	Installations générales, agencements...	8 322	
2138	Autres constructions		
2152	Installations de voirie		
2158	Autres installations, matériel et outillage	8 001	2 000
2182	Matériel de transport	80 239	
2183	Matériel de bureau et informatique	36 036	5 000
2184	Mobilier		
2188	Autres immobilisations corporelles	39 299	5 000
23	Immobilisations en cours	567 583	30 000
2313	Constructions	258 137	
2315	Installations, matériels et outillage	309 446	30 000
	Opérations d'investissement	1 835 565	40 000
88	Travaux de voirie	295 565	0
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	295 565	
148	Aménagement site de la gare	980 000	0
	<i>2111 Terrains nus</i>	40 000	
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	940 000	
151	Aménagement bourg de Troisgots	400 000	0
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	400 000	
152	Nouveau quartier Louis Lefoulon	160 000	40 000
	<i>2315 Installations, matériels et outillage</i>	160 000	40 000
			82 000

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2022-01	21/01/2022	Aménagement du territoire	Travaux de raccordement électrique du lotissement 28 route des Lavandières	3 634,79 €
Décis-2022-02	21/01/2022	Aménagement du territoire	Plan topographique rue du Focq	3 144,00 €
Décis-2022-03	21/01/2022	Aménagement du territoire	Plan topographique rue de la Planquette	2 304,00 €
Décis-2022-04	21/01/2022	Commande publique	Achat module Android pour FLUXNET	1 308,00 €

Mme Martine SAVARY précise, concernant la décision n° 2022-04, que les services et élus avaient besoin d'avoir une application smartphone pour une optimisation optimale et accessible partout du logiciel de gestion des services techniques (Fluxnet).

9- Communications de la Municipalité

▪ Éric CAUVIN :

- **Annulation de la cérémonie des Vœux du Maire :** à la place, une vidéo a été mise en ligne sur internet.
- **Annulation de la saison 2022 de Condé Comédie (à cause du contexte sanitaire).**
- **Spectacle « Respire » (Condé Espace 28/01) :** spectacle de cirque. Une séance scolaire est prévue l'après-midi et pour les adultes le soir.
- **Concours des maisons illuminées :** le classement a été fait, mais il n'a pas encore été communiqué. 16 participants.
- **Protocole sanitaire :** reconduction des restrictions (danse interdite, restauration debout interdites).
- **Deux spectacles ce week-end à Condé Espace :** 800 personnes attendues, malgré le contexte.
- **Annulation de la commission Culture du 20/01/2022 :** à cause de nombreux cas contacts. L'ordre du jour prévu était : fête de la musique, réflexion sur les sites internet de la commune et de Condé Espace.
- **Expo du Hall :** Mme Catherine COQUELIN précise qu'à partir de 31/01, Sylvie ROULLAND, artiste-peintre, expose de février à mars. Le Salon des Arts enchaînera ensuite. M. le Maire en profite pour remercier Patrick GIRAULT qui a exposé ses magnifiques photos de Condé en décembre et janvier.

▪ Emmanuel JAMARD :

- **Projet d'installation du dentiste Steeve BAUMEL dans l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult :** Il serait intéressé pour acquérir l'ensemble du bâtiment, mais pas le louer. Une estimation par France Domaine est en cours. La locataire en place au 1^{er} étage sera relogée ailleurs.

▪ Martine SAVARY :

- **Aménagement du bourg de Troisgots :** les travaux d'eaux pluviales, sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Lô Agglo, sont maintenant terminés. Le chantier se déroule dans de bonnes conditions.

10- Questions diverses

1) Commissions thématiques : candidats ?

M. le Maire lance un nouvel appel aux élus qui désirent rejoindre une ou plusieurs commissions. Un mail sera envoyé à tous les élus, avec la liste des commissions et leur composition.

2) Collecte des déchets : réunion avec l'Agglo programmée le 3 février sur la résolution des points noirs

Saint-Lô Agglo est en train de recenser tous les points noirs sur les communes, non résolus à ce jour.

Mme Catherine COQUELIN indique qu'elle n'a toujours pas de conteneur parce que sa maison serait à plus de 150 m du point de collecte. M. le Maire précise que lorsqu'une habitation est située à plus de 150 m, une solution alternative est proposée : distribution de sacs prépayés ou bacs laissés sur place avec cadenas. M. le Maire insiste en outre sur la nécessité de bien respecter les nouvelles consignes de tri. Outre le défi de la transition écologique, le tri constitue un vrai enjeu financier. S'il y a trop d'erreurs de tri, la collectivité sera sanctionnée financièrement par les entreprises de recyclage. Enfin, il ajoute que la collecte du tri sélectif est gratuite. Seule la collecte des OM est facturée à l'habitant. Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR insiste sur cet aspect méconnu de la réforme. Saint-Lô Agglo devrait davantage communiquer sur ce point afin de dissiper toute ambiguïté.

Mme Isabelle DEGUETTE fait remarquer que, sur certains lieudits, la réforme aboutira à une concentration importante de bacs.

M. Gilles MALICOT fait part d'un problème particulier de collecte et dénonce le fait que personne ne réponde pas au n° vert donné par Saint-Lô Agglo.

3) PLUi : La Chapelle-sur-Vire retenue pour faire l'objet d'une étude spécifique par un groupe d'étudiants

Une soixante d'étudiants travaillent actuellement sur 12 sites d'études pour y définir des Orientations d'Aménagement Particulières (OAP). 5 étudiants ont été affectés au site de la Chapelle-sur-Vire. Ils étaient sur place dans la semaine du 17 au 21/01, et doivent revenir en avril pour boucler leur travail d'études.

4) Problème de chauffage au cinéma (Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR)

Annick fait part de dysfonctionnements au niveau du chauffage du cinéma. Il est répondu que ces problèmes techniques sont enfin résolus. Le boîtier de régulation a été remplacé récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,
Eric CAUVIN



Le Maire,
Laurent PIEN



